



ENFANCE SANS BARREAUX

BULLETIN | Fév. 2021

ÉDITO

Chers partenaires,

En ce début d'année, nous vivons entre l'espoir, apporté par les vaccins et de nouveaux traitements, le défi qu'ils soient accessibles à tous et, en même temps, les nouvelles vagues de la pandémie qui secouent nos régions et dont les conséquences frappent encore plus gravement les personnes en situation de précarité.

Dans ce contexte, le programme Enfance sans Barreaux continue d'ajuster ses initiatives pour rester auprès des enfants en conflit avec la loi et favoriser leur réinsertion sociale, qui aujourd'hui devient un enjeu encore plus pressant. Sans oublier l'utilité pour le jeune de trouver dans l'art une voie pour exprimer son ressenti et commencer un processus de transformation de soi et du regard que la société porte sur lui. Le théâtre des marionnettes, organisé par OPA Niños Libres et diffusé pour la première fois en ligne fin 2020, s'est en effet révélé être une pratique interinstitutionnelle novatrice. Il aide la parole à se libérer et pourrait être adapté à d'autres environnements culturels.

Nous sommes heureux de vous partager la version en espagnol du cahier Justice Réparatrice et Résilience (celle en français sera prête au printemps prochain). Ici aussi la voix des enfants en conflit avec la loi est au centre avec des témoignages qui nous font entrevoir l'envie de construire une nouvelle vie grâce au soutien reçu par des adultes - membres de la famille, éducateurs, juges - porteurs de résilience. Réparer, se projeter en dépit des incertitudes, être résilients... des mots qui sont également devenus notre quotidien.

Alessandra Aula,
Secrétaire générale du BICE

NOUVELLES AFFICHES DE SENSIBILISATION SUR LA JUSTICE RÉPARATRICE

Ce projet de sensibilisation, débuté en octobre 2019 lors du 2^e séminaire régional de Lomé et affiné à Abidjan en février 2020, est le fruit de la collaboration entre les quatre partenaires africains de EsB2.



Présentation des affiches à Kinshasa

Sous la coordination du BICE, l'École supérieure des études cinématographiques (ESEC), un prestataire togolais a dessiné les deux affiches de sensibilisation, à l'attention des victimes, du grand public, pour expliquer ce que permet la justice réparatrice et faciliter son utilisation. L'une concerne la phase policière et les médiations et l'autre les mesures alternatives à la détention que peut prendre un juge des enfants.

Chaque affiche a été personnalisée avec les coordonnées du partenaire et des logos. Le tout a été finalisé en octobre 2020. Elles ont été ensuite imprimées localement et sont maintenant affichées dans les commissariats, tribunaux, services sociaux, chefferies.

Pour faciliter leur utilisation, une journée de présentation a été préparée par le BICE et réalisée par chaque partenaire. Ces séances ont permis de revenir sur l'approche de la justice réparatrice, qui ne fait pas encore l'unanimité ou qui est difficilement mise en oeuvre.

Présentation des affiches en RDC

À Kinshasa, le BNCE-RDC a réuni le 24 novembre 2020, à l'occasion de la journée mondiale de l'enfance, 20 acteurs de la justice afin de dresser un bilan des résultats obtenus dans le cadre de ESB (notamment le meilleur suivi judiciaire des ECL et l'opérationnalisation du réseau des structures d'accueil alternatives à la détention) et de rappeler les principes de la justice juvénile réparatrice. De nombreuses préoccupations ont été discutées comme les statistiques, le rôle du juge dans la justice réparatrice.

Les deux affiches ont ensuite été présentées, explicitées. Les discussions à ce sujet montrent que l'approche doit encore faire ses preuves, elle doit être encore explicitée à la population pour qu'elle soit mieux accueillie et non pas perçue comme du laxisme. Ce fut l'occasion pour les partenaires de rappeler que les travaux d'intérêt général prévus par la loi constituent une alternative qui entre dans la logique de cette approche. Quelque 70 affiches ont été imprimées.

Sensibilisation au Togo



À Lomé, le BNCE-Togo a organisé le 26 novembre 2020 une action de sensibilisation à laquelle 33 professionnels ont pris part. 135 affiches ont été imprimées pour être accrochées dans des endroits visibles pour la sensibilisation des usagers. Après un rappel sur les 31 ans de la Convention relative aux droits de l'enfant, le projet ESB et les fondamentaux de la justice réparatrice, les affiches ont été explicitées.

Les participants ont aussi rappelé que la prévention était à renforcer, pour prévenir la délinquance. Les travaux d'intérêt général prévus par le Code de l'enfant doivent être développés et il a été convenu que la communauté devait s'impliquer dans l'éducation des enfants, car le bien vivre ensemble est de la responsabilité de tous. Le travail en synergie a été recommandé pour la prévention de la délinquance et l'accompagnement des ECL, en particulier lors de leur réinsertion.

Inquiétudes des officiers de police judiciaire en Côte d'Ivoire

À Abidjan en Côte d'Ivoire, c'est le 30 décembre 2020 que 16 acteurs de la justice, et 9 travailleurs sociaux ont pris connaissance des affiches. Si dans l'ensemble, l'initiative des affiches a été appréciée, des participants, quelques officiers de police judiciaire ont émis des inquiétudes : la décision de conduire ou non une mesure de justice juvénile réparatrice dépend du procureur; or même s'il oriente cette résolution, les parents sont le plus souvent absents ce qui bloque le mécanisme ; de plus les victimes lassées ne donnent plus de nouvelles, mais la plainte n'est pas retirée et les poursuites restent ouvertes.

Toute cette situation complique donc la mise en oeuvre de la justice juvénile réparatrice. En attendant de sensibiliser les procureurs sur la question, le partenaire espère que les affiches collées dans les postes de police rappelleront aux officiers de police judiciaire la nécessité de recourir aux alternatives plutôt qu'à un déferrement et à un emprisonnement express des enfants en conflit avec la loi. Quelque 150 affiches ont été imprimées et diffusées.



Des journalistes ont relayé cette séance :

https://youtu.be/rijbJt6d_28

<https://aip.ci/cote-divoire-aip-des-organisations-de-droits-des-enfants-sensibilisent-sur-la-justice-juvenile-reparatrice/>

<https://news.abidjan.net/h/685831.html>

Plusieurs actions de sensibilisation programmées au Mali

Enfin, à Bamako, le BNCE-Mali a réuni le 8 janvier 2021, 25 participants (19 travailleurs sociaux, 5 acteurs de la justice, 1 journaliste) ; 132 affiches ont été imprimées et diffusées. Les participants ont apprécié l'explicitation des rôles que chaque acteur peut jouer aux différentes étapes de la justice réparatrice. Le juge des enfants présent a conforté sa vision de la justice qui est similaire à la justice réparatrice. À savoir, à la fois réparer et responsabiliser le jeune pour le réintégrer dans la société pour vivre ensemble. Le BNCE-Mali a été invité à présenter l'approche dans cinq structures pour diffuser au mieux le message porté.



FORMER DES ACTEURS DE LA JUSTICE POUR AMÉLIORER LA PRATIQUE AU BÉNÉFICE DES ENFANTS

Du 9 au 10 décembre 2020, le BICE et le BNCE-RDC ont organisé à Kinshasa un cours pratique de renforcement des compétences des acteurs de la justice pour mineurs.



Formation en direction des acteurs de la justice pour mineurs

La formation était basée sur le [Recueil sur la justice pour enfants en RDC](#) publié en 2018. Malgré les contraintes liées à la pandémie de Covid-19, elle a rassemblé toutes les catégories d'acteurs intervenant dans le cadre de l'administration de la justice juvénile en RDC : juges des enfants des cinq tribunaux pour enfants de Kinshasa ainsi que les assistants sociaux et les greffiers qui y officient, les magistrats du parquet, les officiels du ministère de la Justice, les membres des Comités de médiation, les officiers de police, les directeurs de centres d'accueil, les représentants d'organisations de la société civile (OSC) actives dans le domaine de l'accompagnement, de la prise en charge et de la réinsertion des enfants en contact avec le système de justice.

L'objectif de la formation était de permettre une meilleure appropriation du

Recueil de 2018 et de favoriser le travail en synergie des acteurs en éliminant les obstacles empêchant la collaboration.

La compréhension et la mise en œuvre de la loi portant protection de l'enfant restent un défi

Il ressort également du travail de terrain que la compréhension et la mise en œuvre de la loi portant protection de l'enfant (LPE) restent un défi à relever. Outre la présentation générale du *Recueil* et de l'*Étude mondiale sur la privation de liberté des enfants* (A/74/136), les thématiques suivantes ont été abordées :

- justice pour enfants, normes et standards régionaux, internationaux et nationaux (*Recueil*, pp. 16-37, 293-388) ;

- assistance juridique (*Recueil*, pp. 156-150) ;

- forme, contenu et fonctionnement des établissements de garde et d'éducation de l'État (EGEE) et des établissements de rééducation de l'État (ERE), (*Recueil*, pp. 134-140, 142-143, 160, 174-180) ;

- formation des acteurs de la justice : éthique et déontologie des acteurs de protection de l'enfant ;

- procédures en matière d'enfant en conflit avec la loi : les différentes étapes jusqu'à la décision (*Recueil*, pp. 186-204) ;

- approche multisectorielle de la protection de l'enfant : complémentarité et interaction des acteurs de la justice (Interventions des OPJ [*Recueil*, pp. 56-61], ministère public : [*Recueil*, pp. 62-67],

Recueil sur la justice pour enfants

Analyse et commentaires de la législation applicable aux enfants en conflit avec la loi et victimes

République Démocratique du Congo



droit à la défense [Recueil, pp. 90-93, 165, 264-265], tribunal pour enfants [Recueil, pp. 74-90, 96-107] ;

- pratique des acteurs de la justice - Auto-évaluation par les acteurs de leur pratique à partir de fiches pratiques.
- examen périodique universel : quelles actions de plaidoyer et de monitoring en relation avec la justice pour enfants ? (Recueil, p. 32) ;
- présentation de l'Étude mondiale sur la privation de liberté des enfants.

Les 23 participants ont bénéficié de l'expertise et de l'expérience de formateurs-spécialistes venant du ministère de la Justice, de l'Institut national de formation judiciaire (INAFORJ), du Barreau de Kinshasa, de l'Université de Kinshasa, des Centres de formation des assistants sociaux, des OSC et du BICE. Dix représentants des organisations membres du réseau BICE de l'Est de la RDC ont également profité de la formation diffusée en direct sur Zoom.

Construire des passerelles entre les acteurs de la justice pour mineurs

Les participants se sont engagés à utiliser les fiches pratiques développées par

catégorie d'acteurs lors de la formation comme tableau de bord de leur travail au quotidien. En outre, l'identification des défis en matière de collaboration a permis de construire des passerelles entre acteurs qui se connaissent mieux et sont de plus en plus conscients de la convergence des leurs actions vers un intérêt partagé : satisfaire l'intérêt supérieur de l'enfant en contact avec le système de justice.

À l'issue de la formation, les participants, notamment des OSC, se sont également engagés à œuvrer pour l'adoption des mesures d'application de la LPE, en particulier celles relatives au décret portant sur les établissements de garde et d'éducation de l'État (EGEE) et les établissements de rééducation de l'État (ERE) et à mieux documenter la problématique des récidives.

L'instabilité politique, notamment au niveau du ministère de la Justice dont le portefeuille n'a plus de titulaire depuis juillet 2020, est un défi par rapport à la mise en œuvre de la politique nationale de réforme de la justice (PNRJ 2017-2026) qui n'a toujours pas reçu de dotation budgétaire, trois ans après sa validation. La PNRJ consacre des axes d'intervention spécifiquement liés à la réhabilitation, la construction et à l'équipement des centres éducatifs de

prise en charge des enfants en conflit avec la loi.

La formation a été clôturée par Eve Ingwa Ikaya, chargée de projets à l'Agence française de développement (AFD) à Kinshasa. « Le projet Enfance sans barreaux mis en œuvre par le BICE et son partenaire le BNCE-RDC avec l'appui financier de l'AFD a pour objectif la mise en œuvre effective d'un système de justice juvénile global orienté vers la justice réparatrice, tel que prévu par la loi portant protection de l'enfant du 10 janvier 2009, et fait du plaidoyer pour la publication du décret censé organiser le fonctionnement des EGEE, mécanisme important dans le dispositif de justice réparatrice du pays reconnu par la loi de 2009 », a-t-elle déclaré.

La formation a été aussi l'occasion de célébrer la journée mondiale des droits de l'homme et le 75^e anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

LE THÉÂTRE DES MARIONNETTES... EN FORMAT VIRTUEL

Zoom sur cet outil de formation et de sensibilisation, très utile dans les alternatives à la privation de liberté. Exemple avec OPA Niños Libres au Pérou.



Au Pérou, OPA Niños Libres a choisi d'utiliser le théâtre de marionnettes pour montrer l'importance de reconnaître la participation et le rôle de protagoniste que doit assumer l'adolescent en conflit avec la loi. L'art de la marionnette permet en effet d'exprimer, de communiquer, d'interpréter, de déconstruire pour reconstruire la réalité. Et, en même temps,

elle permet de montrer la partie la plus profonde de l'être humain, de promouvoir une réalité alternative, et ainsi de générer des transformations dans les configurations subjectives de chaque adolescent. Ceci se concrétise avec la déconstruction de la perception négative sur l'adolescent lui-même et la valorisation de son changement pour créer un projet de vie tourné vers son développement intégral.

Par ailleurs, la marionnette, en tant que forme artistique, démontre le lien réel du sujet avec son environnement car l'adolescent peut montrer l'influence que la société a eu sur son histoire de vie à travers l'interprétation de ses propres expériences. Leur théâtralisation est un vecteur de connaissances, d'éveil des consciences, d'expression émotionnelle et affective, il s'agit donc d'un outil avec un pouvoir transformateur.

Suite à la pandémie, comme il n'était plus possible que l'activité suive son déroulé classique, OPA Niños Libres a créé des espaces virtuels et développé des stratégies adaptées à la situation.

Dans ce nouveau contexte, ont été impliqués 34 adolescents en lien avec 4 SOA (Mariano Melgar de Arequipa, Paucarpata, Cuzco et Puno), la Section Justice juvénile réparatrice du Ministère public de Arequipa et OPA Niños Libres. Cinq professeurs de théâtre de marionnettes, les éducateurs des SOA ainsi que les équipes de OPA Niños Libres ont accompagné les adolescents dans la mise en œuvre de cette activité.

Au niveau méthodologique, l'initiative s'est construite autour de six étapes :



SOA - Mariano Melgar, Arequipa – Dos hermanos, dos destinos y un sentimiento en comun

1. OPA Niños libres a proposé à chacune de ces institutions et aux adolescents qu'elles accompagnent de mettre en scène l'un des thèmes suivants :

- Environnement fermé et ouvert - Avantages et alternatives (expériences réussies)
- Histoires de vie - (cas emblématiques)
- Justice pour mineurs et médias (contributions positives)
- Sport ou expressions artistiques
- Famille - accompagnement - non-violence
- Résilience - Privation de liberté - Soutien communautaire
- Justice réparatrice (expériences concrètes)
- Post-confinement - alternatives pour les adolescents

2. Il a été recommandé que, lors de l'élaboration des scénarios, une attention particulière soit prêtée à ce que les messages transmis véhiculent des propositions d'alternatives à la privation de liberté.

3. Chaque institution a élaboré une représentation théâtrale virtuelle d'une durée de 10 à 15 minutes avec 4 - 6 acteurs.

4. Chaque institution a enregistré sa représentation afin que, dans un premier temps, elle soit partagée entre toutes les institutions et serve d'espace de réflexion.

5. Les pièces ont été ensuite présentées lors d'un festival virtuel qui a eu lieu le 29 décembre 2020 :

6. Tant OPA Niños Libres, par le biais du projet EsB, que les autres établissements participants utiliseront le matériel virtuel à des fins pédagogiques.

L'intégration interinstitutionnelle avec la participation active des adolescents a été au cœur du dispositif et, même si l'interaction personnelle a été affectée par l'état d'isolement social, les jeunes participants ont fait preuve d'une forte motivation pour ce type d'art car il leur a permis de changer tant au niveau cognitif qu'affectif à travers la reconnaissance de l'importance de leurs émotions et de la libération de leur parole.

L'initiative a, en outre, contribué à diffuser des alternatives positives face au système de justice rétributive telles que les

SOA, les approches de la justice juvénile réparatrice et de la résilience qui contribuent à la réinsertion des adolescents dans la société.

Retrouvez des captations des spectacles de marionnettes sur le [facebook d'OPA Niños Libres](#).



VIENT DE PARAÎTRE !

La publication *Justice réparatrice et résilience : voix, témoignages et propositions* présente les voix d'enfants et d'adolescents en conflit avec la loi qui ont vécu des parcours de transformation réelle, grâce à la présence d'adultes significatifs qui ont encouragé en eux des processus résilients. L'expérience accumulée du programme Enfance sans barreaux du BICE en Afrique et en Amérique latine a apporté la preuve, au fil des ans, que la réintégration socio-familiale de ces enfants et adolescents est possible lorsque l'on travaille dans le cadre de la justice réparatrice, enrichie du point de vue de la résilience.

Les deux dynamiques - celle de la réparation et celle de la résilience - bien que partant de deux univers épistémologiques différents, s'entremêlent et se complètent dans les histoires que nous avons analysées.

Cette publication est conçue comme une proposition ouverte d'étude, de discussion pour encourager les mesures alternatives à la privation de liberté et pour favoriser la réinsertion socio-familiale des enfants en conflit avec la loi.

Dès maintenant, nous vous invitons à découvrir la version en espagnol du cahier *Justicia Restaurativa y Resiliencia: Voces, Testimonios y Propuestas*. Celle en français sera disponible au printemps prochain.



“

Le programme Enfance sans barreaux a pour objectif le développement et la promotion de systèmes de justice juvénile prévoyant l'utilisation de mesures de substitution à la privation de liberté, afin de favoriser la réinsertion durable des enfants en conflit avec la loi.

”

LES ORGANISATIONS PARTENAIRES



Religiosos Terciarios Capuchinos



OPA - Niños Libres



Avec le soutien de :



et de généreux
donateurs privés



www.bice.org